

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISSANCE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 26 février 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : SIETTEL Thomas.**

**Absents excusés : BRUEL Laurent, CHABRIER Alexandre.**

**Absent : CLEMENCON Thierry, PEREZ Gérard.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION TRAVAIL ET CULTURE EN ROANNAIS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les actions menées par l'association Travail et Culture en Roannais (TEC) en faveur de l'accès à des offres de loisirs, de culture et de services pour les salariés de ses structures adhérentes ;

Considérant que Travail et Culture en Roannais permet aux agents des collectivités ou entreprises adhérentes de bénéficier de réductions auprès de nombreux commerçants, artisans, lieux de loisirs, structures culturelles et hébergements touristiques, principalement dans le Roannais mais également sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que l'association, réactivée en 2010, répond à la demande de structures ne disposant pas des moyens d'offrir elles-mêmes des prestations sociales ou culturelles à leurs salariés ;

Considérant que l'adhésion pour la Communauté de Communes du Pays d'Urfé s'élève à 60 € par an pour l'ensemble des salariés ;

Considérant l'intérêt de proposer aux agents de la CCPU un accès élargi et avantageux à des services et activités de loisirs, culture ou tourisme ;

Suite à l'exposé du Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DECIDE :**

**Article 1 : Adhésion à Travail et Culture en Roannais**

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé adhère à l'association Travail et Culture en Roannais à compter de l'année 2026 afin de permettre aux agents communautaires de bénéficier des offres et réductions proposées.

**Article 2 : Autorisation donnée au Président**

Le Président est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'adhésion ainsi qu'aux relations à entretenir avec l'association.


**Article 3 : Inscription budgétaire**

La dépense correspondante, soit 60 € par an, sera inscrite au budget général de la CCPU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 26 février 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de réception de l'AR: 02/03/2026

042-244200820-DE\_022\_2026-DE

A G E D I